



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 Novembre 2020**

Tél : 03 29 50 20 01
brouvelieures88@wanadoo.fr
16, rue de l'Hôtel de Ville

DATE DE LA CONVOCATION : 09 Novembre 2020

PRESENTS : Tous les membres

OUVERTURE DE LA SEANCE : 17h30

SECRETARE DE SEANCE : 19h00

1. Adhésion au syndicat AGEDI

La commune va se doter d'un nouveau logiciel de gestion de la commune (Comptabilité, Etat-Civil, Facturation Eau, ressources Humaines) à compter du 1er Janvier 2021 : AGEDI.

Il remplacera l'ancien plus onéreux.

Pour cela le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité à décider d'adhérer à l'Agence de Gestion et de Développement Informatique » A.G.E.D.I.

2. Travaux Commune

Le conseil municipal à décider d'entreprendre plusieurs travaux de maçonnerie dans la commune : Réfection et mise en sécurité des escaliers menant à la cantine, réfection du mur extérieur du logement au-dessus de l'ancienne Poste.

L'entreprise VALENCE a été retenue pour effectuer les travaux.

3. Transfert compétence urbanisme à l'intercommunalité

Madame le maire expose qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, les communautés de communes exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 1er janvier 2021.

Sauf si dans les trois mois précédant le terme du délai mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal de Brouvelieures s'oppose au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de communes de Bruyères vallons des Vosges

4. Organisation du temps scolaire

Madame le Maire rappelle le courrier de l'inspecteur d'académie relatif à l'organisation du temps scolaire (OTS).

En effet, L'OTS actuellement mis en place arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

Il convient donc de décider de sa reconduction ou non pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire l'OTS actuelle.

5. Informations et Questions Diverses

❖---- PLATEFORME PHAROS

La gendarmerie nous a fait part dernièrement de la mise en place de la plateforme PHAROS. PHAROS signifie « Plateforme d'Harmonisation d'Analyse, de recoupement et d'Orientation des Signalements ».

Comme son nom l'indique, PHAROS est une plateforme pour signaler un contenu, se trouvant sur les réseaux, suspect ou illicite concernant :

- La pédophilie et la pédopornographie ;
- Expression du racisme de l'antisémitisme, la xénophobie ;
- Incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse ;
- Terrorisme et apologie du terrorisme ;
- Escroquerie et arnaque financières sur internet.

Comment réagir ?

- Ne jamais partager les contenus suspects.
- Faire un signalement PHAROS en se connectant à l'adresse : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/> et suivre la procédure. Si je n'ai pas internet : contacter la gendarmerie en appelant la brigade locale ou le 17.

Les signalements seront traités par les gendarmes et les policiers affectés à la plateforme PHAROS, ils vérifieront si les contenus signalés sont, ou non, une infraction à la loi française.

❖---- GARAGES A LA LOCATION

Quatre garages vont être prochainement mis à la location par la commune. Ils sont situés à l'Ancienne Caserne des Pompiers. Les tarifs vont de 40€ à 50€ par mois.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en Mairie au 03.29.50.20.01 avant le 15/12/2020.

❖---- LAMPADAIRES DE RUE

Suite aux travaux d'éclairage publique, les lampadaires ont été changés.

La commune les a gardés et propose d'en donner aux personnes qui le souhaite.

Les intéressées sont priées de se faire connaître en Mairie au 03.29.50.20.01 avant le 15/12/2020.

❖---- INFOS COVID

Les personnes vulnérables ayant besoin d'aide (courses, pharmacie...) sont bien entendus invités à contacter Mme le Maire et les adjoints.

❖---- FERMETURE SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du 22 Décembre 2020 au 31 Décembre inclus.

➤ En cas d'urgence veuillez prendre contact auprès de :



Madame Anne-Marie DE SOUSA, le Maire au 06.23.67.88.72

Monsieur Roger BEDEL, 1^{er} Adjoint au 06.81.62.87.25

Madame Marie-José MICAUX, 2^{ème} adjointe au 06.80.10.92.65

Monsieur Jean-Luc DRAHON, 3^{ème} adjoint au 06.11.32.19.67

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuel VANBELLE



Le Maire,
Anne-Marie DE SOUSA